**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021**

|  |  |
| --- | --- |
| **Présents** | Clara DELAS – Michel FEYRIT – Jacques GENDRE – Jean-Louis MASCOTTO – Sarah GAURON – Marie-Claude CHAMPAGNE – Stéphane ZGRAJA – Eve AVEILHA - Fabien GOMEZ – Fabrice RICAUD – Céline MOUNARIS – Nicole DUGALLEIX – Nathalie GARDES |
| **Absente** | Rabia SAADANI |
| **Absent excusé** | Mickaël CORTES |

Mme Le Maire ouvre la séance à 20h30, elle désigne Mme Gardes Nathalie, secrétaire de séance et indique que M. Mickaël CORTES a donné une procuration à M. Jacques GENDRE.

**A l’ordre du jour :**

1. **Tarification du repas à la cantine scolaire**

Une augmentation de 2% est appliquée chaque année, elle prendra effet à compter du 2/09/2021.

Tarif pour les enfants des communes du RPI : 2.50€ 2.55€

Tarif pour les enfants des communes hors RPI : 2.75€ 2.80€

Tarif adulte, visiteur, enseignant : 5.50€ 5.60€

*La proposition des nouveaux tarifs est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.*

1. **Révision des loyers communaux**

Une augmentation de 0.2% est appliquée, elle tient compte de l’indice des loyers.

Logement au-dessus de l’ancienne mairie à 300.35€ passe à 300.95€.

Logement au-dessus de l’ancienne mairie à 315.78€ passe à 316.41€.

Logement au-dessus de la cantine à 397.96€ passe à 398.75€.

Logement au-dessus de la cantine à 365.60€ passe à 366.33€, celui-ci est disponible.

Le loyer du cercle des travailleurs est annuel, il est de 732.30€ et passe à 733.76€.

*La proposition des nouveaux loyers est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.*

1. **Approbation des nouveaux statuts de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde** applicables au 1er juillet 2021 (organisation des mobilités)

Mme Le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi du 24 septembre 2019 relative à l’organisation des mobilités (dite loi « LOM »), les communautés des communes sont invitées à se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur le transfert de la compétence organisatrice de la mobilité. La Communautés des Commune du Réolais en Sud Gironde s’est prononcée le 25 mars dernier pour la prise de cette compétence. Les statuts de celle-ci s’en trouvent modifiés. Il revient désormais au Conseil Municipal de statuer sur la modification des statuts de la CDC.

Pour le moment, 4 Communautés des Communes ont accepté cette compétence : Sud Gironde, Bazadais, Podensac/Cadillac, Le réolais. Les CdC deviennent autorités organisatrices et sont libres de définir comment elles souhaitent organiser ces mobilités sur leur territoire.

Elles ont 18 mois pour définir les besoins et proposer un projet concret. Une réflexion sur cette question de mobilité sera engagée rapidement dans chaque commune et une mise en commun des idées sera relayée par les délégués de chaque commune.

Le financement de ces projets sera assuré en partie ou en totalité par une taxe appliquée aux entreprises (+ 11 salariés) du territoire. Les modalités et le taux restent à définir selon l’enveloppe budgétaire des projets à réaliser.

*Les nouveaux statuts de la Communauté des Communes du Réolais en Sud Gironde sont soumis au vote : adoptés à l’unanimité.*

1. **Demande de subvention à l’ADEME**

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes, dont le montant des travaux s’élève à 250 000€, la commune a fait des demandes de subventions :

* DSIL : 165 451.50€
* ADEME : 20 000€ (pour la partie chauffage)
* Département : 60 000€ (2 subventions différentes)

Les subventions sont données à la fin des travaux, avec factures à l’appui. M. Feyrit prend la parole pour expliquer au conseil que nous pouvons demander une autre subvention auprès de l’ADEME pour financer notre projet et atteindre 80% du montant global des travaux. Il précise aussi que la commission des marchés publics s’est réunie pour ouvrir les différents dossiers d’offres pour les lots (dossiers déposés en partie en dématérialisation). M. Feyrit est en train d’étudier et de noter chaque offre, en fonction des critères techniques retenus. Il nous indique aussi que le lot «  charpente et électricité » n’a pas eu d’offre. La commission d’appel d’offre et la commission bâtiments se réuniront ensuite pour étudier les différentes offres et retenir celles qui seront proposées en conseil municipal.

*La proposition de nouvelle demande de subvention auprès de l’ADEME est soumise au vote : adoptée à l’unanimité.*

**Questions diverses**

**Achat chemin d’accès appartenant à M. BRUNE**

Ce chemin d’accès est classé en « emplacement réservé » pour le projet Gironde Habitat. Monsieur BRUNE propose de le vendre à la commune à 15€/m2. Mme le Maire estime que le prix demandé est au-dessus des prix pratiqués pour un chemin de terre et proposerait plutôt 7-8€ /m2. Elle demande aux conseillers leurs avis. Après un tour de table, le conseil propose comme offre d’achat 5 à 6€/m2 (12 pour, 1 abstention). Mme Le Maire rencontrera prochainement Monsieur BRUNE pour lui faire cette offre. Le démarrage des travaux Gironde Habitat est prévu pour le début du 1er trimestre 2022.

**Préparation des élections départementale et régionale (20 et 27 juin 2021)**

Mme DELAS rappelle que les élections se tiennent simultanément le 20 et 27 juin prochain et nécessiteront, pour la tenue du bureau de vote, la présence de tous les conseillers (devoir en tant qu’élus). Le bureau est composé : Président : Mme DELAS, Président suppléant : M. FEYRIT, Assesseurs : M. GENDRE – M. MASCOTTO – M. GOMEZ, Secrétaire : Mme GAURON

**Informations :**

Un conseil d’école aura lieu le 22 juin 2021 et à cette occasion il sera expliqué les nouvelles modalités d’inscription au transport scolaire bus de la commune). Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la région «*https:// transports.nouvelle-aquitaine.fr* », avant le 20 juillet et seront gratuites.

Après cette date, l’inscription sera facturée aux familles 15€. Dans un document remis aux failles inscrites au bus de l’école, il sera précisé que la région demande une participation de 30€ pour les enfants habitants à plus de 3km de l’école et une participation de 816€ pour ceux habitants à moins de 3 km. Ces frais seront pris en charge par la commune, donc le transport restera gratuit pour les familles. Mais, compte tenu du coût important supporté par la commune, il sera exigé à la rentrée que les enfants inscrits prennent le bus régulièrement (matin et soir tous les jours).

Mr MASCOTTO prend la parole pour nous faire un retour de la commission GEMAPI. Il nous explique que le GEMAPI a classé les fossés du casier Bourdelles-Mongauzy en « système d’évacuation » et les digues  en « système d’endiguement ». Suite à une étude réalisée sur les trois casiers Bourdelles-Mongauzy, Barie-Floudès et La Réole-Fontet, il est retenu deux possibilités concernant l’avenir des digues :

- les digues sont laissées en l’état et simplement entretenues

- il est pratiqué des brèches afin de ne plus s’opposer à la montée des eaux.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.